

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

Etaient Présents 55 titulaires, 4 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE,

Suppléants : Jérôme BOURGUINAT suppléant de Jacques CAZAURANG, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE, Loïc LUNION suppléant de Aurore GUEBARA

Pouvoirs : Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, André LABARTHE à Laurence DUPRIEZ, Martine LARROUCAU à Jean CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Jean-Maurice CABANNES, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Jacques MARQUÈZE,

RAPPORT N° 33-200910-ENV-

CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE CONCERNANT LE DEPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA RENOVATION ENERGETIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. CASABONNE expose :

Historique :

En juin 2016, une Plateforme de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) du Haut-Béarn a été créée suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'Agence De l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Cet AMI portait sur la création d'une plateforme pour une durée de 3 ans financée à hauteur de 50 000 € par an.

Au-delà de juin 2019, l'ADEME a renouvelé son soutien à notre plateforme jusqu'à décembre 2020, soit juste avant la mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) au 1^{er} janvier 2021.

Mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) :

La Région, désormais chef de file de la rénovation énergétique, a comme objectif avec cet AMI, de déployer, sur l'ensemble du territoire régional, à partir du 1^{er} janvier 2021, un réseau de plateformes proposant un guichet unique de conseil/accompagnement pour la « Rénovation énergétique de l'habitat ».

Portage de la plateforme :

La Région indique au niveau du cahier des charges qu'« il est visé, au regard des moyens disponibles, un déploiement de 50 à 60 plateformes. En termes de population, le ratio est d'environ 100 000 habitants par Plateforme. »

La Région a déjà été alertée sur notre spécificité territoriale (territoire de montagne, faible densité de population), néanmoins :

- Il est proposé de répondre à cet AMI avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, partenaire historique. En effet, dès la création de la plateforme, nos deux EPCI ont toujours travaillé ensemble sur ce projet ;
- Il a aussi été proposé techniquement à la Communauté de Communes du Pays de Nay (CCPN) de nous rejoindre. La CCPN étant un territoire avec de nombreux points de similitude en matière d'habitat et aujourd'hui vierge en termes de plateforme ; une réponse est attendue de leur part courant septembre.
- Par ailleurs, et si la Région était amenée à exiger plus fermement le respect de ce critère de 100 000 habitants, un travail inter EPCI a d'ores et déjà été engagé dans le cadre du Pays de Béarn qui pourrait être support à plusieurs pistes de mutualisation de gestion de ce type de dispositif.

Toutefois au vu des éléments à notre connaissance, il est proposé que la plateforme puisse être renouvelée avec le portage actuel : administrativement par la CC Vallée d'Ossau, politiquement avec un élu référent Vice-Président élu à la CC Haut-Béarn.

Objectifs et missions de la plateforme selon le cahier des charges :

Les plateformes incitent à la rénovation énergétique globale performante et bas carbone, en priorité, complète ou, à défaut, par étapes. Le niveau de performance des travaux accompagnés par l'action de la plateforme devra tendre vers le niveau de rénovation Bâtiment Basse Consommation (BBC) avec une première étape de travaux visant 40% d'économie d'énergie.

Deux types de missions seront confiées à ces plateformes :

- Des missions obligatoires
 - o Mission 1 : mise en place d'un système de mobilisation et de tiers de confiance des particuliers pour leur projet de rénovation
 - o Mission 2 : animation et mobilisation du réseau des professionnels du territoire
- Des missions optionnelles : ces missions pourraient être retenues ou non et consisteraient en des actions vers les copropriétés, le petit tertiaire privé...

Pour répondre à la mission 1, des parcours complets d'information, de conseil et d'accompagnement sont proposés par la plateforme. Chaque parcours sera différent selon les revenus des particuliers, leur projet, l'ancienneté de leur logement, etc.

Financement :

La Région a souhaité mobiliser le Programme de Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) proposé par l'Etat et l'ADEME pour financer le service public et les actions associées.

Les principes de financement dans le cadre du Programme SARE sur lesquels s'appuie la Région sont les suivants :

- le financement repose sur le nombre d'actes réalisés ;
- chaque acte est financé à 50% par le SARE sur la base d'un plafond prédéfini par acte ;
- la Région cofinance selon les actes à hauteur de 0% à 50%, soit un cofinancement « SARE+Région » allant de 50 à 100% ;
- pour les actes « animations », le SARE finance sur la base de la population du territoire de la plateforme. Afin de ne pas désavantager les territoires ruraux peu denses, la Région a toutefois souhaité moduler sa part de cofinancement afin d'assurer une péréquation entre les territoires.

Le Programme SARE et son financement portent sur une durée de 3 ans, 2021/2023.

Hypothèse de financement pour l'année 2021 :

DEPENSES		RECETTES	
Salaires		SARE + REGION	45 872.00 €
Technicien (1 ETP)	45 765.00 €	CCHB	24 170.90 €
Agent accueil (1 ETP)	27 165.00 €	CCVO	7 937.10 €
Déplacement (avec véhicule personnel ou véhicule de la CCVO)	1 000.00 €		
Communication	500.00 €		
Téléphonie	350.00 €		
Frais de réception	200.00 €		
Frais de formation	1 000.00 €		
Valorisation CCVO (frais annexes et logistiques)	2 000.00 €		
TOTAL	77 980.00 €	TOTAL	77 980.00 €

Le reste à charge pour les deux Communautés de Communes (CCHB + CCVO) serait de 32 108 €. Cette somme pourrait être répartie selon la clé de répartition suivante adoptée pour l'ensemble des autres partenariats (population et potentiel fiscal, à savoir 75.28% pour la CCHB et 24.72% pour la CCVO).

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à engager, conjointement avec la CCVO et avec d'éventuels autres partenaires, les démarches nécessaires pour candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine concernant le déploiement des plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 septembre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY